



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale  
des Territoires et de la Mer*

Bayonne, le 27 mars 2019

*Service Gestion et Police de l'Eau*

**Affaire suivie par : Jean-Claude Ansola**  
**Téléphone : 05 59 01 64 16**  
**Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr**  
**Réf : JCA/PP-LET190478**

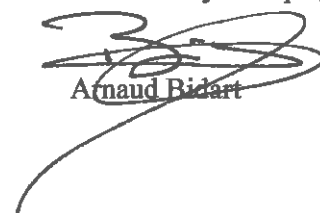
Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, concernant les rejets d'eaux pluviales relatifs à l'aménagement du quartier "Coeur de Sutar à Anglet, dossier enregistré sous le n° 64-2018-00186.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement des travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
Le responsable de l'unité  
Police de l'Eau Pays basque,



Arnaud Bidart

Monsieur le Directeur  
Office 64 de l'Habitat  
5 allée de Laplane  
CS 88531  
64185 Bayonne Cédex